

Denrées alimentaires—Comité

J'ajoute, monsieur l'Orateur, qu'une économie à base d'inflation a naturellement tendance à abandonner l'argent pour d'autres actifs comme couverture contre la hausse des prix. De la sorte, on exerce sur les prix des pressions qui les font monter encore plus haut. C'est ainsi que l'inflation peut se stimuler elle-même, aller aboutir à ce que des économistes appellent la saturation, et susciter une dislocation générale du régime monétaire d'un pays.

Une stabilité raisonnable des prix doit être l'objectif d'une politique économique, mais, sauf erreur, y parvenir d'une façon satisfaisante en évitant les effets secondaires désastreux et indésirables demeure pour les économistes un véritable casse-tête. Ce n'est qu'en faisant naître une telle stabilité, soutiennent certains, qu'on peut dissiper la psychologie de l'inflation. Ils préconisent donc les contrôles de l'État. Ils y voient une panacée à laquelle cédera l'inflation dont nous souffrons actuellement. Néanmoins, en proposant l'instauration de la régie des prix, on laisse bien des questions sans réponse. Par exemple, comment déterminera-t-on le prix d'un nouveau produit une fois qu'un régime de contrôle aura été établi? Comment faire face à l'évolution d'un produit alors que les contrôles des prix sont en vigueur? Comment décider du prix devant avoir cours une fois les changements révolus? Dans le secteur des services, au sein de notre économie, comment jamais arriver à la définition d'un service normal pour en fixer le prix? Purement et simplement, le volume des biens et des services qu'offre notre société de consommation défie toute véritable possibilité de réagir et de surveiller les prix. Si ces mesures de contrôle ne sont que provisoires, la demande accumulée ne risque-t-elle pas de faire remonter les prix tout aussi haut lorsque ces mesures seront supprimées? Si ces mesures sont sélectives, quels prix et quels salaires allons-nous réglementer? Qui n'y sera pas soumis? Qui décide?

• (1550)

Au Canada, l'énorme variation du coût de la vie qui existe d'une région à l'autre complique encore le contrôle des prix. Il y a également la très importante question politique. Souhaitons-nous réellement une autre ingérence massive du gouvernement dans les marchés? Heureusement, ce comité chargé d'enquêter sur les prix des denrées alimentaires étudiera également les moyens de contrôle efficaces que l'on pourrait mettre en œuvre, s'il décide que c'est là la solution souhaitable, et s'assurera que ces moyens auront réellement les résultats souhaités, à savoir réaliser la stabilité des prix dans notre pays. Dans l'intervalle, je répète que pendant que ce comité délibère en toute honnêteté, pendant qu'il s'occupe d'entendre des témoins et de lire des documents, nous devons, à la Chambre, aller de l'avant et nous occuper de la priorité numéro un, c'est-à-dire aider ceux qui sont le plus touchés par l'inflation et reformuler nos programmes de répartition des revenus afin de les rendre plus efficaces et plus avantageux pour ceux qui sont dans le besoin.

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prolonger ce débat inutilement, mais j'aimerais faire quelques remarques avant que l'on passe au vote. Tout d'abord, je recommande à la Chambre le sous-amendement proposé jeudi dernier par le député de Scarborough-Ouest (M. Harney), demandant que le comité présente au bout de deux mois un rapport intérimaire avec recommandations, mais s'opposant à la limite de trois mois fixée au comité aux termes de l'amendement proposé par un député du parti conservateur.

A mon avis, le sous-amendement représente la meilleure solution possible dans la mesure où il exige que le comité présente à la Chambre, en dedans de 60 jours, des recommandations qui auront une incidence sur l'économie avant la fin de l'hiver et qui, par conséquent, soulageront au moins en partie les consommateurs canadiens le plus tôt possible sans restreindre les efforts du comité à une durée beaucoup trop courte, compte tenu de l'importance de la tâche qui lui incombe. Il est dangereux de vouloir rédiger un rapport définitif dans une limite de 90 jours, car il y a inévitablement le risque de choisir les solutions faciles et de montrer du doigt ceux qui sont le moins susceptibles de se défendre et les plus vulnérables à l'accusation.

Dans les discours qu'ils ont prononcés au cours des deux ou trois derniers jours, les députés à ma droite ont parlé assez souvent de la désirabilité d'un gel des prix. Nous devrions étudier ce genre de mesure très prudemment, parce que c'est le producteur primaire et la famille de travailleurs ordinaire qui sont le plus susceptibles d'être touchés de la façon la plus directe et la moins profitable. Un gel des prix pourrait fort bien être suivi d'une sorte de gel ou de contrôle des salaires. Aucune de ces méthodes, le gel des prix ou le gel des salaires, ne s'attaquera aux problèmes fondamentaux de l'industrie de l'alimentation.

Des députés ont soutenu que le gouvernement ne devait pas s'ingérer dans les marchés par l'entremise d'un mécanisme de revue des prix. Ils sont allés jusqu'à dire que le comité ferait de l'ingérence. Ingérence dans les marchés peut-être, mais c'est certainement aux marchés d'y voir. S'ils sont prêts à fournir aux consommateurs des denrées décentes à des prix justes et à donner aux consommateurs le bénéfice du doute, il n'y aura pas tellement d'ingérence. Par contre, comme je crains que ce soit le cas dans l'industrie de l'alimentation, si les détaillants et les commerçants essaient d'aller jusqu'à la dernière limite, le gouvernement sera forcé par l'opinion publique de s'ingérer dans les marchés. Je répondrai aux députés qui craignent un effondrement du système de libre entreprise que la plupart des recommandations en vue d'établir une enquête ne nous sont pas dictées par des considérations idéologiques mais par les demandes de centaines et de centaines de milliers de Canadiens qui veulent voir prendre des mesures. C'est pourquoi cette Chambre des communes est maintenant saisie d'une proposition en vue d'établir un comité des prix.

Le comité devrait étudier la structure corporative sur laquelle repose l'industrie de l'alimentation et faire enquête sur les grands secteurs du commerce agricole comme le transport, l'emballage, la transformation, la distribution, l'étalage, la publicité, la vente au détail et tous les autres aspects qui se rattachent à l'industrie de l'alimentation et à l'établissement des prix. Il devrait étudier tout particulièrement les prix et les tarifs des denrées. Il devrait aussi chercher à déterminer la mesure dans laquelle les contrôles des prix des aliments adoptés aux États-Unis affectent les prix au Canada: les corporations multinationales compensent-elles en partie la restriction sur leurs prix aux États-Unis par une majoration au Canada, entre autres pays? J'en parle à cause des accusations portées par des associations de consommateurs et selon lesquelles certains aliments en boîtes ou emballés renferment une partie trop faible de l'ingrédient principal annoncé. Il a été dévoilé récemment que certains ragoûts consistent surtout de pommes de terre et de sauce.